

Nouveau Contenu PDF pour Test : Manuel d'Inspection et de Sécurité

MANUEL D'INSPECTION ET DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT v3.0

CHAPITRE 1 : PROCÉDURES DE VÉRIFICATION AVANT DÉPART

1.1 Inspection des Freins

L'inspection des systèmes de freinage (test de pression pneumatique) est obligatoire pour tout train avant un départ de ligne principale. La pression minimale autorisée dans la conduite générale est de 5.0 bars.

1.2 Liste de Vérification (Checklist)

Toute vérification avant départ doit être consignée sur la Checklist D-01 (Digital) et archivée pendant un minimum de 12 mois.

1.3 Pneus et Essieux (Transports Routiers)

La profondeur de sculpture des pneus pour les bus et camions ne doit pas être inférieure à 3 mm sur l'ensemble de la bande de roulement.

CHAPITRE 2 : GESTION DES MARCHANDISES DANGEREUSES

2.1 Identification ADR

Toute marchandise classée ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) doit être accompagnée d'une déclaration de chargement spécifiant le code ONU.

2.2 Quantité Maximale

La quantité maximale de matières inflammables (classe 3) autorisée par wagon ou par camion-citerne est limitée à 50 000 litres.

2.3 Formation du Personnel

Seul le personnel certifié et ayant renouvelé sa formation IMDG/ADR dans les deux dernières années est autorisé à manipuler ces marchandises.

CHAPITRE 3 : MAINTENANCE PRÉdictive

3.1 Surveillance des Vibrations

Des capteurs de vibrations sont installés sur les moteurs de tous les trains TGV pour détecter les anomalies. Si l'amplitude dépasse 5 G_{rms} , une alerte de maintenance est automatiquement déclenchée.

3.2 Lubrification

Le lubrifiant des moteurs doit être remplacé au plus tard après 100 000 kilomètres parcourus ou tous les 12 mois, selon la première échéance atteinte.